

CONSEIL COMMUNAL DE CHÂTEAU-D'OEX
Commission gestion-finances COGEFI

Rapport de la Commission gestion-finances COGEFI, chargée de l'étude du préavis 12/2024, Réfection du parking communal de la Lécherette & de la route de l'Hongrin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour cette séance agendée au 23 avril 2024, la COGEFI était composée de M. Nicolas Henchoz, Président, Mme Karine Raynaud Rossier, MM. Frédéric Combremont, José Lourenço Duque et Alexandre Mollien, et de la rapportrice soussignée, MM. Jacques-François Pradervand et Fernando Manuel Da Silva Ferreira étant excusés.

Le parking communal de la Lécherette, situé au sud du départ du télésiège est manifestement en très mauvais état et nécessite une réfection complète de sa surface. Le tronçon de route se trouvant entre le centre de la Lécherette et le carrefour menant à la caserne militaire est non seulement utilisé par l'armée mais également pour l'accès à de nombreux alpages et lors de fortes affluences de skieurs. Cette route mérite également une réfection, même si elle peut paraître en assez bon état pour l'instant et si d'autres tronçons semblent plus urgents actuellement. Il est à relever qu'une convention sera signée entre la Commune et Armasuisse Immobilier, qui prévoit la prise en charge des travaux de la route à hauteur de 51.4 %. Les frais courant de déneigement et nettoyage ne sont pas inclus dans ledit accord.

La commission se pose la question de l'entretien du parking privé de la parcelle N° 2198. Compte tenu du très mauvais état du parking et de la participation d'Armasuisse Immobilier pour la réfection de la route, les membres de la commission sont favorables à ces travaux. Ce parking est primordial pour l'attractivité touristique du lieu. Il est encore à relever que la capacité financière de la Commune permet l'octroi de ce crédit.

DECISION : les membres de la Commission gestion-finances à l'unanimité, vous recommandent d'accepter le décide du préavis 11/2024, soit

a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du parking communal de la Lécherette & de la route de l'Hongrin.

b) d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 408'000.--.

c) de financer ce montant :

- par une subvention d'Armasuisse à recevoir estimée à CHF 158'000.-- ; - le solde estimé à CHF 250'000.--, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

*Commission gestion-finances
La rapportrice : Line Rossier*